

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 13 février 2017

Par suite d'une convocation en date du 07 février 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 13 février 2017 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme GIGON Christine
M. PARRA Baltazar	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
Mme PRUDHON Claude a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
M. LECOMTE Marc a donné procuration à M. FLECHON Vincent
M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absente

Mme SERRE Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. FLECHON Vincent est élu pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 08-13/02/2017
DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la Place d'Onclaire, en expliquant que ce projet comporte plusieurs objectifs :

Amener un meilleur service à la population par la création d'un local pour les services techniques municipaux, la construction d'une halle couverte qui permettra au tissu associatif, à la population de notre bassin de vie et aux nombreux visiteurs de se retrouver dans le cadre des multiples manifestations organisées toute l'année, sans oublier l'aménagement paysager de cet espace, porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Nous intégrons dans ce projet les réglementations relatives à l'accessibilité tant sur le cheminement que sur les bâtiments, ainsi que les préconisations environnementales et énergétiques.

Les devis chiffrés s'élèvent à la somme de 535 038,04€ hors taxes soit un montant TTC de 642 045,65€.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les collectivités ont la possibilité de solliciter l'Etat au travers de la DETR.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver, le dossier de financement pour cette opération et précise que dans le cadre du dispositif DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) le taux de subvention peut atteindre 35%.

Monsieur le Maire informe toutefois que l'obtention de la DETR et la détermination du taux, dépendent entièrement de la décision de Monsieur le Préfet. Un rendez-vous est pris auprès de Monsieur le Secrétaire Général pour présenter le dossier.

Considérant la réelle nécessité d'aménager cet espace qui en l'état actuel dévalorise le caractère de notre centre-bourg,

Considérant l'enjeu d'un tel projet, il est important de bénéficier d'une aide financière, qui permettra de le réaliser dans des conditions optimales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Place d'Onclaire de COUX,
- **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de l'Ardèche, au titre de la DETR, pour l'obtention d'une subvention au taux de 35% sur un montant total de dépenses de 535 038,04 € HT soit 187 263,31€ d'aide sollicitée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

